Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/02/2025 - 1725 - 2010 B 00823 - 524 799 848 - ABA TAXIS

JC B 823
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Date d'enregistrement au Greffe 26/02/25
N° DU DEPOT 25/1725
LE GREFFIER

COMPTES ANNUELS // 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS ABA TAXIS

63 Bis rue de Galfingue
68990 HEIMSBRUNN
Tél. 03.89.51.03.89

APE : 4932Z
Siret : 52479984800022

SC ABEL
Société d'Expertise Comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de Strasbourg

18 rue de l'Ours - 68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 43 22 33
Fax. 03 89 60 43 60
Courriel. abel4@wanadoo.fr

Certifié Conforme
A l'Original,
La Présidente, Rita Martinez

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP **N° 2033-A 2024**

Désignation de l'entreprise SAS ABA TAXIS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 63 Bis rue de Galfingue 68990 HEIMSBRUNN

Numéro SIRET* 52479848000022

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2023

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	21 792	012	21 792	
		Autres*	014	300	016	300	
	Immobilisations corporelles*		028	28 093	030	9 439	18 654
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
		Total I (5)	044	50 185	048	9 739	40 446
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	63 476	074	63 476	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	54 259	086	54 259	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
		Total II	096	117 736	098	117 736	
		Total général (I + II)	110	167 921	112	9 739	158 182

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	200
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	119 008
	Résultat de l'exercice	136	(26 421)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	94 787
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	15 036
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 567
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA 169)	172	12 174
	Comptes courants d'associés	173	12 917
	Autres dettes	175	20 700
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	63 395
	Total général (I + II + III)	180	158 182

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	10 068
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	12 785
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	100		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SAS ABA TAXIS — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	dont export et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	dont intracommunautaires	217		218	62 934
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	62 935
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	32 252
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 495	244	1 495
	Rémunérations du personnel*				250	41 427
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14 377
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI)		255		254	1 494
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	133
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	91 181
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(28 246)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	2 029
	Charges financières (V)				294	204
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)*		347		300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(26 421)

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	314	26 421
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU (44. *octies* A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (*44.quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991	Investissements et souscriptions outre–mer	344		
	ZFANG (*44 quaterdecies*)	345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	26 421
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables :* 73 249dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	26 421

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABA TAXIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 158 183 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 26 422 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 63 477 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	63 477	63 477	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**63 477**	**63 477**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	604
Divers - produits à recevoir	681
Total	**1 285**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000,00 Euro décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 63 395 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	15 037		10 069	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 567	2 567		
Dettes fiscales et sociales	12 174	12 174		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	33 618	33 618		
Produits constatés d'avance				
Total	**63 395**	**48 359**	**10 069**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 963
(**) Dont envers les associés	12 918

Notes sur le compte de résultat

SAS ABA TAXIS
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000- euros
63B rue de Galfingue – 68990 HEIMSBRUNN
RCS MULHOUSE TI 524 799 848 – 2010 B 823

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

(Article L. 232-23 du Code de Commerce)

(Extrait du procès-verbal des décisions des actionnaires relatives à l'approbation des comptes annuels, en date du 24 mai 2024)

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur la proposition de la Présidente, décident d'affecter la perte de € 26.422.- de la manière suivante :

- affectation en totalité au poste " Report à nouveau ", soit € 26.422.-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Dividende total
2020	241.55 €	48.309,00 €
2021	----------	----------
2022	----------	----------

CERTIFIE EXACT par la Présidente

Rutta Martine